

Olympiques spéciaux Canada

Politique d'accessibilité

I. Objet et portée

La présente politique d'accessibilité (la « **politique** ») a pour objet de documenter l'engagement d'Olympiques spéciaux Canada (« **OSC** ») à améliorer l'accessibilité.

La politique vise à répondre aux exigences du Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées (le « **RNAI** »), pris en application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (« **LAPHO** »).

Conformément au RNAI, la présente politique porte sur les aspects suivants :

- exigences générales;
- information et communications;
- emploi;
- renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou sur la sécurité publique.

II. Exigences générales

a. Formation

OSC s'engage à former son personnel aux lois ontariennes en matière d'accessibilité, y compris aux exigences du RNAI et du Code des droits de la personne en ce qui a trait aux personnes handicapées. La formation est adaptée aux fonctions des employés, des bénévoles et des autres intervenants qui la reçoivent. Elle est offerte systématiquement aux nouveaux employés.

III. Information et communications

a. Formats accessibles et aides à la communication

OSC s'engage à répondre aux besoins en communication des personnes handicapées. Sur demande, l'organisme communique en des formats accessibles ou par l'intermédiaire d'aides à la communication en temps opportun et sans frais supplémentaires pour la personne.

Ce principe s'applique aux renseignements sur les biens, les services et les installations d'OSC de même que sur les consignes en cas d'urgence que l'organisme destine au public. OSC consulte les personnes handicapées pour déterminer leurs besoins en information et en communication.

b. Sites Web et contenu accessibles

OSC veille à ce que tous les nouveaux sites Web et leur contenu obéissent aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0., niveau A.

c. Rétroaction

Les clients désireux d'apporter des commentaires et des suggestions sur la façon dont OSC fournit ses biens et services aux personnes handicapées peuvent le faire par courriel, par téléphone ou par la poste :

Special Olympics Canada | Olympiques Spéciaux Canada
21 St. Clair Avenue East, Suite 600 | 21, avenue St. Clair Est, bureau 600
Toronto, Ontario M4T 1L9 CANADA
Tel | Tél. +1 416 927 9050
Email info@specialolympics.ca

On peut également obtenir un formulaire de rétroaction sur demande. Tous les commentaires et suggestions, y compris les plaintes, sont acheminés au directeur des finances et de l'administration d'OSC. Les clients qui en font la demande reçoivent une réponse dans les 10 jours ouvrables.

IV. Emploi

OSC s'engage à appliquer des pratiques justes et équitables en matière d'emploi. Sur demande, l'organisme avise le public et son personnel qu'il mettra en place des mesures d'adaptation durant les processus de recrutement et d'évaluation ainsi qu'après l'embauche.

S'il met en œuvre des processus de gestion du rendement, de développement de carrière ou de repositionnement, OSC le fera en tenant compte des besoins en accessibilité de ses employés handicapés.

V. Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou sur la sécurité publique

OSC fournit sur demande les consignes en cas d'urgence qu'il destine au public dans un format accessible.

OSC fournit au besoin à ses employés handicapés des consignes en cas d'urgence adaptées à leur situation.

VI. Modification de la présente politique ou d'autres politiques

OSC s'engage à élaborer des politiques qui respectent et favorisent la dignité et l'autonomie des personnes handicapées. On n'apportera donc aucun changement à la présente politique avant d'en avoir examiné l'impact sur les personnes handicapées.

Toute politique d'OSC manquant à respecter et à favoriser la dignité et l'autonomie des personnes handicapées sera modifiée ou supprimée.